

BOSTIK S.A.
420 rue d'Estienne d'Orves
92700 Colombes
FRANCE

Eurofins Product Testing A/S
Smedeskovvej 38
8464 Galten
Denmark

CustomerSupport@eurofins.com
www.eurofins.com/VOC-testing

RAPPORT D'ESSAI

Teneur en COV

23 juin 2020

1 Informations relatives à l'échantillon

Nom de l'échantillon	GRIP A500 MULTI
Numéro de lot	392-2018-00470102
Date de production	5-7-2018
Batch No.	FR18795847
Date de réception	10/08/2018

2 Résumé de l'évaluation des résultats

Réglementation / Protocole	Conclusion	Version de la réglementation ou du protocole
Decopaint	Conforme	Directive 2004/42/CE

Le détail complet des tests et des valeurs limites est disponible pages suivantes.



Rasmus Stengaard Christensen
Analytical Service Manager, MSc in Chemistry



Morten Sielemann
Analytical Chemist

3 Méthodes de tests utilisées

3.1 Documents de référence

Réglementation, protocole ou norme	Cadre	Version
Decopaint	Vernis et Peintures	Directive 2004/42/CE

3.2 Descriptif succinct des méthodes de test et d'analyses suivies

test	Réglementation, protocole ou norme	Version	Mode opératoire interne	Limite de détection [g/L]	Incertitude $U_{m\alpha}$
COV	ISO 11890-2	2013	71 M 546002	1	20

4 Résultats

4.1 Résultats utilisés dans le calcul

	Remarques au sujet des résultats	Résultats	Unité
Densité *	Fournie par le client	1,00	g/mL

4.2 Teneur totale en COV

	N° CAS	Résultats	Unité
1-Butoxy-2-propanol*	5131-66-8	28	g/L
Non identifié*	-	< 1	g/L
Teneur en COV	-	28	g/L

4.3 Comparaison avec les valeurs limites de teneur en COV

Paramètre	Résultats [g/L]	Type de produit	Réglementation / Protocole	Valeur limite en COV [g/L]
Teneur en COV	28	Primer	Decopaint	30

5 Annexes

5.1 Aide à la compréhension des résultats

5.1.1 Acronymes et abréviations

- < Signifie inférieur à
- > Signifie supérieur à (Tube/GC-MS saturé)
- * Hors champ d'accréditation
- ⌘ Merci de consulter la section incertitudes dans les annexes.
- 1 Analysé par un autre laboratoire du groupe Eurofins

5.2 Description du test de teneur en COV

5.2.1 Teneur en COV (ISO 11890-2)

Les Composés Organiques Volatils (COV) incluent tous les composés organiques dont le point d'ébullition initial est inférieur ou égal à 250°C, mesuré à la pression normale de 101,3 kPa.

La teneur en COV est déterminée en conformité avec la norme ISO 11890-2 et la Décision de la Commission 2014/312/UE du 28 mai 2014 établissant les critères écologiques pour l'attribution du label éco-logique de l'Union européenne aux peintures et aux vernis d'intérieur ou d'extérieur, en tenant compte des amendements les plus récents de la Décision de la Commission et du Manuel de l'Utilisateur.

Les analyses sont effectuées avec une colonne chromatographique (HP-5) légèrement polaire. La spectrométrie de masse est utilisée pour l'identification des COSV et le détecteur à ionisation de flamme pour leur quantification. Les COSV identifiés sont quantifiés avec leurs propres facteurs de réponse ou bien avec leurs facteurs de réponse relatifs en utilisant le 1,2-diéthoxyéthane comme standard interne. Les COV non identifiés sont quantifiés en équivalent adipate de diéthyle.

5.3 Incertitude de la méthode de mesure

L'incertitude élargie U_m est égale à $2 \times \% \text{RSD}$. Voir aussi www.eurofins.dk, mot-clé: Uncertainty